

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE
LE MONTCEL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
13	09	12

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

DATE DE LA CONVOCATION : L'an Deux Mille vingt quatre et le 14 novembre à 19 heures 30
04/11/2024

DATE D’AFFICHAGE : Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d’Antoine HUYNH, Maire.
04/11/2024

Présents : Antoine Huynh, Frédéric Thomas, Peggy Viola, Sandra Fiorèse, Brigitte Simon, Benjamin Bou Aziz, Patrick Bastien, Fabrice Mermin, Clarence Appell

Représentés : Cyril Durand (pouvoir à Clarence Appell), Carlos Coelho (pouvoir à Antoine Huynh), Nathalie Jacquier (pouvoir à Brigitte Simon).

Absents : Jean-Christophe Eichenlaub,

Secrétaire de séance : Clarence Appell

Délibération n°2 : Approbation de la chartre 2024-2038 du Parc naturel des Bauges

La Région a prescrit la révision de la Charte en décembre 2018, et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2024-2038.

La Charte 2024-2038, constituée d’un rapport, d’un plan de Parc avec des cartons thématiques et d’annexes, a obtenu un avis favorable de l’Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l’enquête publique.

Elle peut maintenant être soumise à l’approbation de l’ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d’étude, soit 83 communes, 7 intercommunalités, 2 Départements et 6 villes-portes. Chaque collectivité approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l’adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Massif des Bauges dont les statuts sont en annexe du projet de Charte.

Le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes délibérera ensuite sur la charte et sur le périmètre pour lequel il demandera le renouvellement du classement du Massif des Bauges en Parc naturel régional auprès de l’État, pour une durée de 15 ans.

Pour finir, la charte sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement du classement du territoire en Parc naturel régional.

Fabrice MERMIN présente les aspects négatifs de la nouvelle Charte en précisant que le Parc prend une trop grande ampleur financière mais cite également les aspects positifs :

- Le Parc préserve et valorise nos patrimoines et nos paysages
- Le Parc éduque et sensibilise au respect du territoire
- Le Parc favorise un accueil du public
- Le Parc accompagne nos agriculteurs et nos forestiers

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité

Fait à le MONTCEL, le 15/11/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Antoine HUYNH

Le secrétaire de séance,
Clarence APPELL



